

Les services de garderie

Améliorer les services de garderie pour
les familles canadiennes : ce qui se fait ici
et ailleurs



The Association of Day Care Operators of Ontario

Mai 2006

Les services de garderie

Améliorer les services de garderie pour les familles canadiennes : ce qui se fait ici et ailleurs

Table des matières

Résumé/Critères de qualité.....	3
Introduction.....	5
Ce qui se fait au Canada.....	6
Ce qui se fait ailleurs.....	12
Critères de qualité.....	17
Rôle du secteur privé et critères de qualité.....	19
Égalité et expansion.....	22
Conclusions.....	23
Sources.....	25

Rapport publié par l'ACDO (*Association of Day Care Operators of Ontario*). L'ADCO représente toute la gamme des services de garde d'enfants, du Centre de la petite enfance à la garderie en milieu familial. Parmi ses membres, il y a des garderies commerciales et d'autres sans but lucratif, des garderies indépendantes et des chaînes de garderies en franchise, qui exercent leurs activités partout dans la province de l'Ontario. Les membres de l'ADCO prennent en charge plus de 75 000 enfants ontariens chaque jour.

Recherche et rédaction : Peter Shawn Taylor. Complément de recherche : Claire Gagné.

Pour communiquer avec nous : ADCO, C.P. 208, Foxboro, ON
CANADA K0K 2B0 Tél : 613-395-6111 Sans-frais: 1-800-567-7075
Télé : 613-395-6223 Courriel : admin@adco-o.on.ca Site web :
www.adco-o.on.ca

RÉSUMÉ / CRITÈRES DE QUALITÉ

Du point de vue de l'intérêt public, il n'est pas utile de distinguer entre garderies commerciales et garderies sans but lucratif. Même si les partisans d'un service institutionnel de garderie affirment volontiers que les garderies sans but lucratif sont meilleures ou plus vertueuses, cette opinion ne se vérifie pas dans les faits observés tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Au Canada comme à l'étranger, on constate que les garderies commerciales sont un volet important de plusieurs excellents réseaux de services de garde d'enfants. En fait, la présence d'un bon secteur à but lucratif procure quatre avantages clés (que nous appelons les « critères de qualité ») auxquels les stratèges et décideurs devraient s'intéresser.

Ce qui se fait au Canada

Le présent rapport passe en revue les politiques fédérales et provinciales qui régissent actuellement le secteur des services de garderie au Canada et fait les observations suivantes :

- Les provinces qui excluent délibérément les garderies commerciales ne rendent pas service aux parents car elles restreignent l'accès à des garderies réglementées. La Saskatchewan, qui a complètement éliminé les garderies commerciales, se retrouve maintenant avec le plus bas niveau de garderies subventionnées au pays.
- Les provinces qui traitent les garderies commerciales sur le même pied que les autres du point de vue des subventions affichent, en moyenne, des coûts moins élevés par place en garderie que les provinces qui les excluent.
- Le modèle québécois, souvent cité en exemple, comprend un important volet de garderies commerciales. En fait, c'est le secteur privé qui a créé le plus grand nombre de nouvelles places depuis 2004. Les garderies commerciales reçoivent des subventions quotidiennes de valeur moindre tout en offrant aux familles québécoises les mêmes services réglementés. Le gouvernement du Québec épargne ainsi environ 50 millions de dollars par année.

Ce qui se fait ailleurs

Un examen des services de garderie offerts ailleurs dans le monde révèle les faits suivants :

- L'Australie a mis en oeuvre un programme complet de garderies subventionnées et complètement réglementées auquel le secteur privé des garderies participe pleinement et qui s'est révélé très populaire auprès des parents. L'intégration des garderies commerciales au système, en 1991, a permis aux services de garderie de prendre une expansion rapide.
- En Grande-Bretagne, le secteur privé offre 85 % de toutes les places en garderie. Le nouveau programme Sure Start mis en place par le gouvernement Blair, qui conjugue services de garderie et programmes d'éveil de la petite enfance, intègre explicitement le secteur à but lucratif. La question des différences de qualité d'un établissement à l'autre ne se pose pas car tous les établissements sont inspectés et évalués en fonction des mêmes normes nationales.

Questions de qualité

Nous avons aussi dépouillé la recherche universitaire portant sur les différences de qualité entre garderies commerciales et garderies sans but lucratif. Les résultats sont les suivants :

- Les études qui prétendent avoir constaté une différence de qualité entre garderies commerciales et garderies sans but lucratif au Canada ne semblent pas tenir compte du fait qu'il y a souvent discrimination à l'égard des garderies commerciales, qui ne reçoivent pas les subventions accordées aux garderies sans but lucratif. Quand tous les facteurs sont comptabilisés, on s'aperçoit qu'à l'échelle nationale, il n'y a pas de différence statistique dans la qualité des services offerts par ces deux secteurs.
- Les études universitaires faites aux États-Unis montrent aussi qu'il n'y a pas de différence de qualité entre les garderies commerciales et les garderies sans but lucratif. Dans des États où les programmes de garderies sont considérés à l'avant-garde, comme le Rhode Island et le Wisconsin, il y a une longue tradition de traitement égal des deux secteurs.

Le secteur à but lucratif et les critères de qualité du service

La présente étude montre qu'il y a quatre avantages principaux à intégrer les garderies privées/à but lucratif dans le cadre des politiques gouvernementales. Ces principaux avantages renvoient aux quatre critères suivants de qualité du service : le choix, l'accès, la capacité d'adaptation et la rentabilité.

Critère 1 : Le choix À qualité égale, les parents semblent accorder peu d'attention au mode de propriété de leur service de garderie. L'intégration du secteur privé/à but lucratif donne donc plus de choix aux parents dans la sélection d'un service de garderie.

Critère 2 : Accès En s'en tenant exclusivement au secteur à but non lucratif, comme le fait la Saskatchewan et comme Toronto semble avoir pour objectif de faire, on réduit l'accès aux services de garderie réglementés.

Critère 3 : Capacité d'adaptation Les gouvernements qui, du point de vue des subventions, traitent sur un pied d'égalité les garderies commerciales et les garderies sans but lucratif ont pu constater que le secteur privé est celui qui s'adapte le plus rapidement aux fluctuations de la demande. Si le crédit d'impôt aux employeurs devait être retenu comme incitatif à une expansion des services de garderie, le cas des Pays-Bas montre clairement que le traitement égal des deux secteurs est la bonne solution.

Critère 4 : Rentabilité Les gouvernements qui traitent les garderies commerciales et les garderies sans but lucratif sur un pied d'égalité affichent des coûts plus bas que ceux qui font une distinction. Le phénomène est particulièrement perceptible en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique.

Ces critères de qualité montrent qu'il est dans l'intérêt public de considérer les garderies du secteur privé comme un volet important d'un réseau national ou provincial de garde d'enfants.

INTRODUCTION

Les services de garderie, et la politique familiale, de manière générale, sont aujourd'hui objets de discussion partout dans le monde. L'évolution de la démographie, la diversité des horaires de travail et les nouvelles structures familiales font des services de garderie une question pressante pour tous. Des pays aussi divers que la Grande-Bretagne et la Corée du Sud se sont récemment engagés à créer ou à améliorer leurs services nationaux de garderies et d'éveil de la petite enfance. Au Canada, le débat fait rage depuis les élections fédérales de 2006 et provoque de vives discussions à l'échelle tant provinciale que nationale.

Pourtant, en dépit de la portée internationale de la question, le débat canadien présente des caractéristiques propres qui le distinguent de celui des autres pays. En particulier, on accorde au Canada une importance considérable à la question du mode de propriété des garderies : à savoir si elles sont commerciales ou sans but lucratif. Bien des partisans d'une politique nationale de services de garderie font de la distinction entre garderie commerciale et garderie sans but lucratif une sorte d'obsession propre au Canada. (Prentice, 2005; Cleveland et Krashinsky 2005; CCAAC, 2004; Doherty et al, 2002) En anglais, l'utilisation même du mot « *auspice* » pour désigner le mode de propriété est exclusive au débat canadien sur la question des services de garderie. Mais à quoi sert une telle fixation? Fait-elle avancer la cause d'une éventuelle politique fédérale ou provinciale des services de garderie? Et surtout, comment sert-elle les intérêts des parents et des enfants?

Le présent rapport cherche à faire la lumière sur la validité du débat entre garderies commerciales et garderies sans but lucratif en allant vérifier ce qui en est dans la réalité, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, et en consultant la recherche universitaire sur la question de la qualité des services de garderie.

Un examen attentif de l'expérience canadienne révèle que les provinces ont des attitudes très diverses sur la question du mode de propriété des garderies. Certaines, telles le Manitoba et la Saskatchewan, ont adopté une attitude franchement hostile au secteur privé. D'autres, comme les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et l'Alberta, n'hésitent pas à lui faire une place. Ce premier survol de la réalité montre que la préoccupation excessive pour le mode de propriété des garderies est injustifiée. Dans un contexte de politiques neutres, il n'y a pas de différence sensible dans la qualité du service offert par un secteur ou par l'autre.

Mieux encore, les provinces qui intègrent garderies commerciales et garderies sans but lucratif semblent en tirer des avantages : plus de choix aux parents, meilleur accès aux services, adaptation plus rapide aux fluctuations de la demande et gestion plus rentable.

Les données glanées à l'échelle internationale conduisent aux mêmes constatations. La Grande-Bretagne, l'Australie et les États-Unis sont trois pays assez semblables au Canada et qui ont tous une longue tradition de services de garde à but lucratif. Or, les politiques gouvernementales de ces pays ne font aucune distinction entre les garderies commerciales et les garderies sans but lucratif.

La recherche universitaire et institutionnelle faite au Canada et ailleurs montre aussi qu'il n'y a pas de différence de qualité sensible entre le secteur privé et le secteur sans but lucratif, lorsque les deux ont un accès égal au soutien gouvernemental.

Le bref sommaire donné ici des politiques nationales et internationales en matière de garde d'enfants laisse croire qu'il est bon de laisser au secteur privé un rôle important dans la prestation de services de garderie encadrés et réglementés. Non seulement offre-t-il des services de qualité égale à ceux des garderies sans but lucratif, mais il offre quatre avantages supplémentaires. Les critères de qualité de service que sont le choix, l'accès, la capacité d'adaptation et la rentabilité semblent montrer hors de tout doute que l'existence d'un secteur privé viable est tout à l'avantage des parents, des gouvernements et des enfants.

CE QUI SE FAIT AU CANADA

Il y a beaucoup de diversité dans les politiques en vigueur au Canada dans le domaine des services de garderie. On peut le voir notamment dans les ententes d'apprentissage et de garde des enfants conclues par Ottawa et les provinces en 2005. Même si le nouveau gouvernement conservateur a aboli ces ententes le 31 mars 2007, elles restent un point de départ utile pour comparer les services de garderie offerts par les provinces. Car abstraction faite de ces ententes, la diversité des politiques provinciales de garde d'enfants est une source de leçons précieuses pour les stratèges et décideurs. Nous allons étudier toutes les provinces, tour à tour, mais comme le Québec, qui offre un système universel de garderies à 7 \$, occupe une place centrale dans le débat actuel, nous nous pencherons plus longuement sur cette expérience.

Une remarque : certains gouvernements ou organismes utilisent exclusivement l'expression « secteur privé » pour désigner les garderies commerciales ou à but lucratif. Cela peut porter à confusion, car le secteur privé peut comprendre des services non publics, offerts à but non lucratif. Le YWCA, par exemple, est un organisme privé qui offre depuis longtemps des services de garderie, mais qui fonctionne sans but lucratif. Il en est de même du volet des garderies indépendantes qui peuvent être commerciales ou à but non lucratif. Ces garderies sont indépendantes par opposition à un service municipal ou à une chaîne de franchisés. Mais une garderie du YWCA, tout en étant privée et sans but lucratif, n'est pas indépendante. Nous ferons ressortir ces distinctions au besoin.

Gouvernement fédéral

Comme nous l'avons vu plus haut, le gouvernement fédéral conservateur s'est engagé à abolir, à la fin de mars 2007, les ententes d'apprentissage et de garde des enfants conclues avec les provinces. Le gouvernement Harper a promis, en campagne électorale, d'éliminer ces ententes, de créer une allocation de 1 200 \$ par année pour tous les enfants de moins de six ans afin de donner aux parents le choix de leurs services de garderie, et de créer un crédit d'impôt de 250 millions de dollars par année pour encourager la création de nouvelles places en garderies. Ces programmes devraient remplacer les ententes signées en 2005. (Flaherty, 2006)

Le Programme d'investissement en services communautaires de garderie, d'une valeur de 250 millions de dollars par année, mérite d'être examiné de plus près. La plate-forme de la campagne électorale conservatrice de 2006 et le Discours du Trône de 2006 annonçaient qu'un crédit d'impôt de 10 000 \$ par place serait accordé aux employeurs qui créeraient ou agrandiraient une garderie, donnant lieu à la création de 125 000 nouvelles places sur cinq ans. Toutefois, selon les critères actuels, seules les garderies à but non lucratif pourraient faire alliance avec les employeurs pour l'obtention de ces crédits d'impôts. Les garderies commerciales ne pourraient pas participer.

Colombie-Britannique

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 42 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 140,7 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 80 230
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 22 %

Source de tous les tableaux provinciaux : Friendly et Beach, 2005

Dans l'entente convenue avec le gouvernement fédéral, la C-B s'engage à traiter également les garderies commerciales (dites « privées ») et les garderies sans but lucratif :

La Colombie-Britannique consacrera tous les crédits fédéraux supplémentaires à soutenir l'expansion des services d'apprentissage et de garde d'enfants tant du secteur privé que du secteur à but non lucratif en tant qu'élément clé d'un tissu social propice à la famille et au développement des enfants (ELCC de C-B, 2005) [traduction]

Cet engagement témoigne de la volonté actuelle de la province de fournir des subventions égales à tous les exploitants de garderies, qu'ils fonctionnent avec ou sans but lucratif. Les subventions d'équipement, toutefois, ne sont consenties qu'aux garderies sans but lucratif. Le gouvernement NDP sortant avait proposé, avant l'élection de 2001, de créer un système public de garderies sans but lucratif semblable à celui du Québec, mais le gouvernement libéral actuel préfère laisser le choix aux parents en finançant une plus grande gamme de modalités, et notamment les garderies en milieu familial. (Kershaw, 2004)

Alberta

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 54 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 53.6 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 65 726
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 22 %

Un peu comme la C-B, l'Alberta s'est engagée à soutenir les exploitants de garderies privées/à but lucratif :

L'Alberta consent à investir les crédits fédéraux reçus dans le cadre de cette initiative dans des programmes et services d'apprentissage et de garde d'enfants réglementés et approuvés par la province, offerts par des exploitants des secteurs public et privé et destinés aux enfants de moins de six ans. (Alberta, ELCC, 2005) [traduction]

En fait, l'Alberta soutient depuis longtemps le secteur privé/à but lucratif des garderies. Cette pratique remonte à une querelle avec le gouvernement fédéral au sujet de la mise en œuvre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) entre 1980 et 1983. L'Alberta contestait la volonté fédérale de réserver les crédits du RAPC au seul secteur des garderies sans but lucratif et avait financé également toutes ses garderies, avec ou sans but lucratif. (Kuiken, 2006; Stroik et Jenson, 2000). L'entente actuelle permet à l'Alberta de consacrer les crédits fédéraux aux garderies avec ou sans but lucratif, selon ce qu'elle juge approprié.

À l'heure actuelle, les subventions provinciales sont accordées directement aux centres de petite enfance et aux garderies en milieu familial réglementées, selon le choix des parents. Il n'y a pas de discrimination entre le secteur commercial et le secteur à but non lucratif. Et le soutien financier s'étend au volet des besoins particuliers, à la formation et au personnel de soutien. La province offre aussi un programme de soutien à la famille élargie qui permet à un proche de recevoir une subvention pour garde d'enfants dans certaines circonstances.

Enfin, l'Alberta dit qu'elle dispose d'un nombre assez élevé de places libres dans les garderies réglementées de la province, ce qui laisse croire que le vigoureux secteur privé répond amplement à la demande en Alberta. (Baxter, 2005)

Saskatchewan

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 0 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 19,6 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 7 910
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 10 %

Contrairement à la C-B et à l'Alberta, la Saskatchewan s'est engagée à réserver les crédits fédéraux au seul secteur des garderies sans but lucratif :

Au cours des cinq prochaines années, la Saskatchewan, avec le soutien financier du gouvernement du Canada, entend développer et améliorer son système réglementé d'apprentissage et de garde d'enfants. (Saskatchewan, ELCC, 2005) [traduction]

Cet engagement montre que depuis dix ans, le gouvernement NPD a complètement éliminé de la province le secteur des garderies à but lucratif, pour des raisons idéologiques. Il n'y a plus aujourd'hui une seule place subventionnée dans le réseau des garderies à but lucratif dans la province. Et à 10 % de couverture, la Saskatchewan a le plus faible taux de couverture des besoins en garderie au pays, exprimé en pourcentage de places réglementées par rapport à la population des enfants de 0 à 5 ans.

Manitoba

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 8 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 73 M\$
Nb de places réglementées 2004 : 25,634
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 34

Le Manitoba n'a pris aucun engagement explicite dans son entente, pour ce qui est des garderies avec ou sans but lucratif. Toutefois, dans un communiqué de presse d'accompagnement, Christine Melnick, ministre responsable de la politique sur les garderies, s'est engagée à consacrer l'enveloppe de 176 millions de dollars sur cinq ans à « investir dans le secteur communautaire, sans but lucratif, de l'apprentissage et de la garde d'enfants ». (Melnick, 2005)

Cette déclaration témoigne d'une politique déjà bien établie, dans cette province, d'élimination du secteur des garderies à but lucratif. Au Manitoba, les centres de petite enfance à but non lucratif reçoivent des subventions de fonctionnement, des subventions de démarrage et des subventions pour enfants ayant des besoins particuliers. Quant aux garderies à

but lucratif, seuls les centres créés avant 1991 peuvent recevoir des subventions par enfant, et encore sont-elles limitées à un maximum de 25 % des places réglementées. Toute autre forme de subvention est interdite au secteur privé. Et les nouvelles garderies à but lucratif ne reçoivent pas le moindre soutien gouvernemental. C'est ce qui explique le recul sensible du secteur des garderies à but lucratif au Manitoba depuis 15 ans (Prentice, 2005).

Ontario

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 22 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 497,4 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 206 743
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 25 %

L'entente conclue avec l'Ontario ne fait aucune distinction entre garderies commerciales et garderies sans but lucratif. Il faut rappeler toutefois que le gouvernement actuel de l'Ontario avait réservé exclusivement au secteur sans but lucratif certaines allocations antérieures, comme les subventions de santé et de sécurité prévues en 2004 par l'enveloppe de 9,7 millions de dollars du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde d'enfants.

L'Ontario voulait utiliser les crédits fédéraux de l'entente pour enrichir son programme Best Start. Cette initiative, annoncée en 2004, vise à offrir des services de garderie dès l'âge de 2,5 ans par l'intermédiaire du système public d'éducation. Le programme Best Start est source de controverse parmi les exploitants de services de garderie car il risque de faire disparaître les garderies du secteur privé (avec ou sans but lucratif) par concurrence avec le secteur public. Il risque aussi de créer une crise du logement dans les écoles publiques dont plusieurs ont déjà du mal à trouver l'espace voulu pour se conformer à la nouvelle exigence du gouvernement de limiter les classes de la première à la troisième années du primaire à 20 élèves.

La province a confié la mise en œuvre du programme Best Start aux 47 gestionnaires de services municipaux et de district qui supervisent les services à la petite enfance dans la province. Il en est résulté une grande diversité de politiques à l'égard des garderies avec ou sans but lucratif. La Ville de Toronto, par exemple, a mis en œuvre une politique d'élimination du secteur des garderies à but lucratif en refusant les subventions à toute nouvelle garderie commerciale. (Toronto, 2004) Les garderies commerciales déjà en existence à Toronto ne touchent que des subventions annuelles et pourraient un jour perdre l'accès à ces fonds. D'autres municipalités, comme la Région de Niagara Falls ou Hastings County, ne font aucune distinction entre modes de propriété.

Québec

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 12 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 1,560 milliard \$*
Nb de places réglementées 2004 : 321 732**
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 73 %

* coût du programme à 7 \$/jour seulement : 1,4 milliard

** nb de places dans le programme à 7\$/jour seulement : 188 000

Le cas du Québec mérite une attention particulière. En 1997, le Parti Québécois s'est engagé à créer 200 000 places à 5 \$ par jour dans un programme de garderies exclusivement sans but lucratif et sous contrôle public. Cet engagement initial ne s'est jamais concrétisé. Dès le point de départ, les garderies à but lucratif ont joué un rôle important dans ce qui est aujourd'hui un programme de 1,4 milliard de dollars par année.

Par des pressions politiques, les parents et les exploitants de garderies ont convaincu le gouvernement, en 1997, d'étendre le programme de subventions aux garderies privées/à but lucratif. Il a toutefois été décidé que les garderies à but lucratif recevraient une subvention inférieure. À l'heure actuelle, les garderies à but lucratif reçoivent environ 29 \$ par jour, par enfant, et les garderies sans but lucratif reçoivent 34 \$ – un écart de 17 % qui permet au gouvernement du Québec d'économiser environ 50 millions de dollars par année, soit un total de 436 millions de dollars depuis dix ans. (Bruneau, 2005)

Malgré des subventions plus élevées, il a été révélé en juin 2005, par la ministre Carole Théberge, que 40 % des centres de la petite enfance à but non lucratif étaient déficitaires alors que leurs administrateurs touchaient un salaire annuel de plus de 100 000 \$ (The Record, 2005). Selon l'Association des garderies privées du Québec, aucun centre à but lucratif n'était déficitaire en 2005. (Lévesque, 2005)

Les coûts élevés liés au programme initial ont donné lieu à un certain nombre d'importantes modifications. En 2004, la cotisation parentale a été relevée à 7 \$ par jour. Le gouvernement a aussi mis fin aux subventions d'équipement pour la construction de nouveaux centres tout en affirmant que l'objectif de 200 000 places serait atteint en avril 2006.

En février 2004, le gouvernement libéral a annoncé son intention de créer les 12 000 places encore nécessaires pour atteindre l'objectif de 200 000. (Québec, 2004) Pour le moment, il y a 192 000 places. Or 10 % seulement des nouvelles places seront créées par le secteur sans but lucratif. Pour l'essentiel, donc, les nouvelles places du programme québécois de garderies à 7 \$ par jour seront créées par le secteur privé/à but lucratif. Et, répétons-le, à un taux de subvention inférieur à celui du secteur sans but lucratif.

Au lieu d'une entente ELCC, le Québec et Ottawa ont conclu un accord qui promet au Québec une enveloppe de 960 millions de dollars en crédits fédéraux inconditionnels. Ces crédits ne sont pas assortis des restrictions imposées aux autres provinces car : « les objectifs poursuivis par le Canada rejoignent ceux que met déjà de l'avant le Québec dans son système de services de garde éducatifs (Québec ELCC, 2005.). Il importe de signaler que les crédits fédéraux accordés au Québec soutiennent un système de garderies qui inclut des centres avec et sans but lucratif, et qui s'en remet largement au secteur à but lucratif pour sa croissance.

Nouveau-Brunswick

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 70 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 13,9 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 11 897
Ratio places réglementés – enfants de 0 – 5 ans : 26 %

Le Nouveau-Brunswick a été l'une des dernières provinces à signer une entente ELCC. Celle-ci est formulée de telle sorte qu'elle engage la province à soutenir des services de garderie « publics et privés ».

Le Nouveau-Brunswick a toujours laissé les parents choisir leur service de garderie en traitant sur un pied d'égalité les centres avec ou sans but lucratif. Les subventions (qui ont été relevées de 3,50 \$ par jour en 2004) sont versées également aux garderies avec ou sans but lucratif. La province a ouvert 2 200 places réglementées de plus au cours des six dernières années, en partie grâce à son alliance avec le secteur privé.

Nouvelle-Écosse

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 45 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 19,7 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 12 759
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 23 %

La Nouvelle-Écosse a conclu une entente fédérale-provinciale sur l'apprentissage et la garde des enfants le 16 mai 2005, qui ne fait aucune distinction entre les centres à but lucratif et les centres sans but lucratif.

Avant 2000, les subventions étaient pour la plupart réservées au secteur des garderies sans but lucratif. Mais après les réformes de 2000, la Nouvelle-Écosse a consenti à verser des subventions de fonctionnement aux garderies du secteur à but lucratif. Elle a aussi créé un programme audacieux de subventions d'équipement qui accorde des prêts à faible taux d'intérêt aux garderies à but lucratif qui veulent prendre de l'expansion. Les garderies sans but lucratif reçoivent des subventions non remboursables en vertu du même programme.

Île du Prince-Édouard

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 60 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 4,7 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 3 405
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 38 %

L'Île du Prince-Édouard reconnaît explicitement, dans son entente, l'importance de ses garderies du secteur privé/à but lucratif :

L'Île du Prince-Édouard ... soutiendra la création d'un système réglementé d'apprentissage et de garde des enfants, tant du secteur privé que du secteur sans but lucratif, en tant qu'élément clé du développement d'un tissu social propice à la famille et aux enfants. (IPE, ELCC, 2005) [traduction]

L'île du Prince-Édouard a une longue tradition de traitement égal des garderies avec et sans but lucratif. Les subventions sont accordées également aux deux secteurs. Et la plus grande partie des nouvelles places sont créées par le secteur à but lucratif. Depuis 1995, la part du secteur à but lucratif a doublé. (Prentice, 2005) Il importe de signaler que l'Île du Prince-Édouard est au deuxième rang, au Canada, au chapitre de la couverture des besoins en matière de garderie, et n'est dépassée que par le Québec.

Terre-Neuve et Labrador

Pourcentage de places à but lucratif, 2004 : 73 %
Budget pour garderies réglementées 2003-2004 : 9,6 millions \$
Nb de places réglementées 2004 : 4 921
Ratio places réglementées - enfants de 0-5 ans : 16 %

Terre-Neuve ne fait pas de discrimination entre les garderies sans but lucratif et celles du secteur privé. Toutes les garderies accréditées sont subventionnées par la province. Le secteur à but lucratif a toujours eu la plus grande part du marché et a pris beaucoup d'expansion depuis dix ans. (Prentice, 2005)

CE QUI SE FAIT AILLEURS

Australie

Jusqu'en 1991, l'Australie exploitait un système de garderies sous contrôle gouvernemental complet. Les subventions n'étaient accordées qu'aux établissements sans but lucratif et des bureaucrates décidaient de l'emplacement et de la taille des nouveaux centres. Il en est résulté un système dysfonctionnel, incapable de répondre aux besoins des parents. Ce système a été réformé en 1991 de manière à permettre que les subventions suivent les parents et soient versées à la garderie de leur choix – avec ou sans but lucratif. Le passage suivant, tiré d'un rapport de l'OCDE, résume l'incidence de cette nouvelle politique.

Pendant presque dix ans, jusqu'en 1991, les places en garderie subventionnées par le Commonwealth étaient soumises à un processus de planification axé sur les besoins et les subventions n'étaient accordées qu'au secteur communautaire, sans but lucratif. Pendant toute cette période, la demande a largement dépassé l'offre... En 1991, la situation s'est complètement transformée quand les subventions ont été consenties aux familles qui utilisaient les services de garderie du secteur privé. Ce changement de politique a stimulé l'investissement dans le secteur privé. (Press et Hayes, 2000) [traduction]

En permettant au secteur privé/à but lucratif d'accéder aux subventions, on a permis aux entrepreneurs de répondre enfin à la demande des parents. En moins d'un an, le nombre des garderies a doublé à l'échelle du pays, passant à 2 285. Au bout de dix ans, on en comptait 4 000. Aujourd'hui, il y a environ 4 300 centres de la petite enfance, avec ou sans but lucratif, en Australie. (FACS, 2004a/b)

La plus grande partie des nouvelles places ont été créées par le secteur privé, qui représente environ les deux tiers de l'industrie de la garde d'enfants. Surtout, l'élimination de la subvention d'équipement au démarrage signifie que la croissance de l'industrie est maintenant financée par le secteur privé, ce qui est une économie pour les contribuables. Et selon le dernier recensement réalisé par le gouvernement australien, les garderies sans but lucratif coûtent en moyenne 211 \$(AUS) par semaine, contre 208 \$(AUS) dans les garderies du secteur privé (FACS, 2004b). Autrement dit, les garderies à but lucratif offrent plus de services réglementés et à moindre coût que les garderies sans but lucratif.

Le traitement égal des modes de propriété en Australie a éliminé le problème de qualité qui domine actuellement le débat au Canada. Les garderies australiennes sont encadrées par les États mais sont soumises à des normes nationales établies par le gouvernement du Commonwealth en consultation avec les gouvernements des États. Les garderies avec ou sans but lucratif doivent répondre aux normes QIAS (*Quality Improvement and Accreditation System*) pour être admissibles aux subventions. Récemment, les garderies en milieu familial et les programmes de prise en charge après l'école ont été ajoutés à ce système de contrôle de la qualité. Il importe de dire qu'aucun problème de qualité n'a été signalé qui pourrait être attribué au traitement égal des garderies avec et sans but lucratif dans le cadre de QIAS. Dans le rapport annuel de 2004-2005 de QIAS, 41 % des garderies australiennes répondaient aux plus hautes normes dans chacun des dix secteurs de qualité. (NCAC, 2005)

Le programme de garderies s'inscrit dans le contexte d'une politique familiale qui connaît beaucoup de succès en Australie. Au lieu de la prestation pour garde d'enfants, les parents australiens peuvent choisir de toucher une allocation familiale versée aux parents qui restent à la maison. Il y a aussi une prestation de maternité non reliée au travail (contrairement au Canada où les prestations de maternité ne sont accessibles qu'aux personnes qui travaillent).

Le gouvernement australien a donc mis en place une politique familiale qui soutient un grand nombre de choix. Les parents peuvent choisir de rester à la maison ou de placer leurs enfants à la garderie. S'ils optent pour la garderie, les subventions gouvernementales vont à l'établissement de leur choix – avec ou sans but lucratif. Comme gage de satisfaction parentale, on peut citer la plus récente enquête du Bureau australien de la statistique (ABS, 2003) dans laquelle 94 % des parents disent n'avoir besoin d'aucune autre forme de service de garderie.

La politique familiale de l'Australie permet de tirer un certain nombre de conclusions. Premièrement, le secteur à but lucratif a été en mesure d'accroître massivement et en très peu de temps, le nombre de places dans le réseau des garderies, dès qu'il a eu un accès égal aux subventions gouvernementales. Deuxièmement, lorsque la concurrence a joué, ce sont les garderies à but lucratif qui ont été l'option de choix des parents australiens. Troisièmement, il ne semble pas y avoir de différence de qualité entre les deux secteurs, du fait que les normes de qualité du QIAS sont de portée nationale. Quatrièmement, le système de garderies privées a pris de l'expansion sans rien coûter aux contribuables et offre ses services à un coût moyen inférieur à celui des garderies sans but lucratif. Enfin, les parents australiens semblent satisfaits de la politique actuelle si on en juge par les résultats des plus récents sondages.

Grande-Bretagne

Les services de garderies, en Grande-Bretagne, sont en général offerts par le secteur privé/à but lucratif. Sur les 13 570 garderies de Grande-Bretagne, 85 % sont des entreprises privées. Le secteur privé/sans but lucratif occupe 10 % de ce marché et les 5 % qui restent relèvent des municipalités et relèvent du secteur public/sans but lucratif. (NDNA, 2005)

Le gouvernement national soutient les choix de services de garderies par le biais du régime fiscal. Un Crédit d'impôt pour enfants et l'Élément garde d'enfants du Crédit d'impôt pour travail sont des subventions adaptées au niveau de revenu des familles. L'argent est déposé directement dans le compte de banque des parents admissibles, qui sont libres de choisir la formule de garde d'enfants qui leur convient.

Le gouvernement accorde aussi un droit de 12,5 heures par semaine, 33 semaines par année, d'activités gratuites d'éveil pour les enfants de trois et quatre ans. Ce service est offert aux parents qui sont libres de choisir l'établissement qu'ils veulent, avec ou sans but lucratif. Le centre est remboursé par le gouvernement municipal. Il s'agit donc d'un système de bons d'échange.

Les employeurs sont encouragés à aider leur personnel à trouver des services de garderie. La première tranche de 100 \$ par semaine en contributions de l'employeur devant aller à des services de garderie reconnus et approuvés est franc d'impôt et d'autres déductions.

Le système actuel permet donc aux parents de faire leurs propres choix de services de garderie. Aucune distinction n'est faite, à l'échelle de la politique gouvernementale, entre les garderies de secteur privé/à but lucratif, de secteur privé/sans but lucratif et de secteur public/sans but lucratif. Or, comme le système actuel affiche un taux de vacance de 17 %, on peut en conclure que les besoins des parents sont comblés. (NDNA, 2005).

Comme en Australie, le traitement égal des garderies avec ou sans but lucratif fait que la question de la qualité ne se pose pas. Selon le plus récent rapport annuel de l'Inspecteur chef des écoles, il n'y a pas de distinction sensible dans la qualité des garderies à but lucratif et sans but lucratif. Soixante-neuf pour cent des garderies se sont classées au plus haut niveau de qualité, et 30 % sont jugées « satisfaisantes » : « La qualité de l'éducation est au moins bonne dans la plupart des garderies privées, bénévoles et indépendantes ». (OFSTED, 2005)

Un nouveau système intégré de centres d'éveil de la petite enfance, appelé Sure Start, s'amorce en Grande-Bretagne. Ce programme sur 10 ans, a été annoncé en 2004. Or le premier ministre Tony Blair a promis que le secteur privé/à but lucratif y jouerait un rôle clé.

Nous voulons mettre en place des services intégrés et personnalisés offerts par des prestataires de toutes sortes relevant des secteurs public, privé et bénévole. Les écoles, les garderies, les terrains de jeu, les gardiens d'enfants – tous auront un rôle crucial à jouer. (Blair, 2004) [traduction]

Pour résumer, il semble clair que le secteur à but lucratif est un élément essentiel de la politique nationale de garde d'enfants, en Grande-Bretagne. À traitement et à financement égal de la part du gouvernement, la question de la qualité ne semble pas se poser et les parents se voient offrir un nombre de places suffisant pour répondre à leurs besoins. Si le programme Sure Start représente un nouvel investissement important pour le gouvernement travailliste, le premier ministre a promis que le secteur à but lucratif serait un participant clé de ce programme.

États-Unis

Si les Américains sont de grands consommateurs de services de garderie, par comparaison à ce qui se fait ailleurs, les États-Unis se démarquent des autres grands pays industrialisés par leur absence de politique nationale de la famille¹. Plus encore que la Grande-Bretagne, les États-Unis ont une longue tradition de recours au régime fiscal comme véhicule des

¹ En 2001, 33,4 % des enfants américains de 0-6 ans allaient à la garderie, contre 13 % des enfants canadiens de six mois à cinq ans pour qui la garderie est la principale forme de prise en charge. (Forum on Child and Family Stats, 2001; Statistique Canada, 2005)

politiques familiales. Les familles peuvent déduire leurs frais de garde d'enfants de leur revenu imposable ou recourir à des déductions à la source pour couvrir ces frais. Un couple marié peut aussi procéder par déclaration conjointe pour obtenir un avantage fiscal indirect que la famille peut utiliser pour couvrir ses frais de garde d'enfants.

L'intervention gouvernementale directe en matière de garde d'enfants se concentre sur les familles à faible revenu. Le gouvernement fédéral transfère actuellement 11 milliards de dollars par année aux États par le biais du Fonds pour la garde et le développement des enfants et du programme d'Aide temporaire aux familles dans le besoin. (Child Care Bureau, 2005). En principe, ces programmes laissent aux parents le choix du service de garderie. (CCDF, 2003) En pratique, cela veut dire l'émission d'un certificat qui suit les parents, comme en Australie, jusqu'à l'établissement reconnu qu'ils choisissent. Le Wisconsin et le Rhode Island sont de bons exemples du fonctionnement de ce système. Les deux États sont considérés comme des innovateurs en matière de politique de garde d'enfants (Mitchell, 2005; Besharov et Samari, 2005).

Le Wisconsin garantit à toutes les familles à faible revenu l'accès à des services de garderie. Pour le moment, il n'y a pas de liste d'attente. (Saterfield, 2005) Au Wisconsin, la subvention varie selon le service choisi et sa valeur augmente à mesure que le niveau de prise en charge s'accroît : gardienne à domicile, garderie en milieu familial ou centre de petite enfance. Les services qui respectent les normes nationales reçoivent une prime de 10 % en sus du taux normal de la subvention. Les garderies avec et sans but lucratif sont également admissibles à ces subventions.

Au Wisconsin, les parents doivent tous contribuer au coût de la garde de leurs enfants. Cette cotisation varie elle aussi selon le niveau de prise en charge choisi et le revenu familial. Les tarifs varient de 2 \$US par semaine à 59 \$US par semaine (Saterfield, 2005).

Cette progression de la subvention et de la cotisation parentale a une incidence sur le marché. Elle encourage la concurrence chez les prestataires de services qui rivalisent de qualité et elle encourage les parents à magasiner les prix et les services, ce qui est tout à l'avantage du marché de la garde d'enfants.

Un programme semblable de subventions et de cotisations parentales graduées est également en place au Rhode Island. Cet État est aussi le seul à subventionner les primes d'assurance-maladie aux employés des garderies accréditées dont 40 % des places ou plus sont occupées par des enfants qui font l'objet d'une subvention. Environ un tiers de tous les enfants qui sont pris en charge par les garderies accréditées font l'objet d'une subvention de l'État. Ici encore, tous ces programmes sont offerts sans distinction aux garderies avec ou sans but lucratif. (Murphy, 2005)

Pour résumer, la qualité des services ne repose pas sur le mode de propriété et n'exige pas que les services soient offerts par des garderies sans but lucratif. Ni le Wisconsin ni le Rhode Island, deux États reconnus pour être à l'avant-garde au chapitre des services de garderies, ne font de distinction entre les modes de propriété.

Suède

La Suède est reconnue partout dans le monde pour son système de garderie public, sans but lucratif, accessible à tous les enfants d'un an et plus. Ce modèle est fréquemment montré en exemple aux autres pays du monde. Toutefois, la pureté du modèle suédois exclusivement public s'est modifiée récemment, pour des raisons de nécessité et de commodité.

Après une suite de coupures de budget pendant les années 1990 et une réforme en 2001 exigeant notamment de créer des places pour accueillir les enfants de parents en chômage, on constate maintenant que le secteur privé (avec ou sans but lucratif) prend aujourd'hui en charge 17 % de tous les enfants inscrits à la maternelle. Le secteur privé reçoit des subventions égales à celles qui sont versées aux garderies municipales. (Swedish Institute, 2004; OECD, 2002a)

Pays-Bas

Au milieu des années 1990, les Pays-Bas ont entrepris de créer un réseau national de garderies. Au lieu de s'inspirer du modèle suédois de réseau entièrement public, toutefois, ils ont plutôt opté pour un système à responsabilité partagée entre les parents, le gouvernement et les employeurs.

Les incitatifs fiscaux ont été structurés de manière à ce que les employeurs trouvent avantageux d'offrir des services de garderies à leurs employés. Pour avoir accès aux crédits d'impôt, les employeurs doivent soit ouvrir une garderie « maison » ou conclure une entente avec une garderie à but lucratif et y régler le prix des places réservées aux enfants de leurs employés. Cette politique a eu pour résultat que la moitié des places en garderie pour enfants de 0 à 4 ans sont aujourd'hui à la charge des employeurs. Parce que le secteur privé était mis à contribution, il a été possible de créer rapidement un grand nombre de nouvelles places en garderie. Entre 1990 et 1996, le nombre de places réglementées est passé de 22 500 à 85 000 (OECD, 1999; OECD, 2002b).

Corée du Sud

Une éducation de haute qualité : voilà ce qui est au cœur du miracle économique et commercial de la Corée du Sud. Mais jusqu'à récemment, il n'y avait presque pas de service public de garderie ou d'éveil de la petite enfance dans ce pays. Les parents s'en remettaient au secteur privé (avec ou sans but lucratif) pour préparer leurs jeunes à faire des études de plus haut niveau. Ainsi, 500 000 enfants étaient inscrits dans des classes de pré-maternelle et de maternelle dans des établissements commerciaux du nom de Hakwons, ou « lieu d'apprentissage » (OECD, 2004)

Le pays tente aujourd'hui d'accroître son service public de garderie et d'éveil de la petite enfance, mais le mouvement d'expansion est lent. C'est pourquoi l'OCDE a récemment recommandé que les divers intervenants du réseau privé de garderies reçoivent plus de soutien public : « Le mode de propriété du service a peu d'importance pour les enfants et les familles qui y ont recours, pourvu que le service soit de qualité et à prix abordable. Nous invitons les autorités coréennes à trouver les moyens de subventionner les équipements et le fonctionnement des entreprises privées qui offrent un service de qualité. » (OECD, 2004) La Corée est donc invitée à soutenir par des deniers publics son réseau privé de garderies à but lucratif.

CRITÈRES DE QUALITÉ

Au Canada, une grande partie de la critique adressée au réseau des garderies à but lucratif est fondée sur l'argument voulant que les garderies à but lucratif offrent des services de moins bonne qualité. Il s'agit là d'une question importante car les stratèges et décideurs ont tous pour objectif d'offrir des services de garderie de qualité pour tous les enfants, sans égard au mode de propriété.

La préoccupation pour la qualité des services de garderie découle d'une étude menée au Québec : Japel, Tremblay et Coté (2005). Cette étude a montré que 61 % des garderies du Québec – sans égard au mode de propriété – étaient de qualité médiocre et que 12 % étaient carrément inadéquates. Seules 27 % des garderies de la province étaient jugées de bonne qualité. Cette étude donne à croire que des améliorations en profondeur sont nécessaires afin de relever le niveau de rendement de toutes les garderies.

Japel et ses collègues ont aussi montré qu'un plus grand nombre de garderies à but non lucratif (35 %) étaient de bonne qualité, contre 14 % des garderies à but lucratif. Un tel écart doit nous interpeller, même en tenant compte du rendement global du réseau provincial.

Toutefois, il importe de comprendre que les critères de mesure de qualité appliqués à l'industrie des garderies (ITERS-R et ECERS-R; voir Harms et al, 2004, 2003) dépendent, en partie, d'éléments tels les installations matérielles, le nombre d'employés et la formation professionnelle du personnel. Et ces éléments sont à leur tour tributaires des subventions de l'État. Il faut se rappeler qu'au Québec, le réseau des garderies à but lucratif reçoit des subventions quotidiennes inférieures de 17 % à celles du réseau sans but lucratif. Bien que les deux réseaux soient soumis aux mêmes critères, la qualité observée a des chances d'être différente si les deux réseaux ne reçoivent pas le même niveau de financement². Il se peut donc qu'en offrant moins de soutien gouvernemental au réseau à but lucratif, on entraîne un niveau plus bas de qualité observée.

À l'aide de données recueillies de 2000 à 2003, l'étude Japel a constaté que le niveau médian de qualité observée dans les garderies à but lucratif était inférieur de 19 % par rapport aux garderies sans but lucratif (note moyenne de 3,69 contre 4,58). Mais il est aussi vrai qu'à cette époque, les garderies à but lucratif recevaient 24 % moins de subventions gouvernementales par enfants (25 \$ c. 33 \$; Lévesque, 2005). Il semble donc y avoir un lien entre le niveau des subventions et la qualité observée, plutôt qu'un lien entre la qualité et le mode de propriété. À tout le moins peut-on en conclure qu'il faudrait pousser la recherche plus loin.

La question de la qualité est abordée dans une perspective nationale par l'étude récente de Cleveland et Krashinsky (2005). Un examen des garderies de sept grandes villes a révélé des différences de qualité entre les secteurs avec et sans but lucratif, mais la distinction est disparue quand l'étude a pris en compte toutes les données recueillies à l'échelle du pays, et a établi que le secteur sans but lucratif recevait plus de soutien gouvernemental. L'étude semble donc confirmer l'hypothèse avancée plus haut : qu'il n'y a pas de différence statistique sensible

² Il est vrai qu'actuellement les garderies à but lucratif n'ont pas les mêmes critères que les garderies sans but lucratif au chapitre des compétences du personnel. Mais en 2007, les règlements seront les mêmes partout au Québec, quelque soit le mode de propriété.

dans le niveau de qualité des garderies avec ou sans but lucratif au Canada, quand on tient compte des ressources financières supplémentaires offertes au réseau sans but lucratif.

Le rôle que jouent les subventions inégales dans les écarts de qualité a été étudié par une autre étude canadienne (Doherty et al, 2002). Pour isoler les effets du mode de propriété par opposition au financement, cette étude s'en est tenue à trois provinces qui ne font pas de discrimination dans leurs subventions de fonctionnement : la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick (bien que la C-B ne donne pas aux garderies à but lucratif un accès égal aux subventions d'équipement). Le rapport a constaté une différence de qualité sensible entre les garderies avec et sans but lucratif dans une seule catégorie sur un ensemble de huit. Voilà qui semble confirmer que les différences de qualité sont inexistantes ou minimales quand les deux secteurs sont traités sur un pied d'égalité par les gouvernements.

Il est instructif de constater que la qualité et le mode de propriété ne semblent pas être préoccupants dans les autres pays que nous avons étudiés. L'Australie et la Grande-Bretagne ont toutes deux des normes nationales et une longue tradition de traitement égal des établissements avec et sans but lucratif. On semble ainsi satisfaire les parents et éliminer les écarts de qualité entre les deux secteurs. On se souviendra que dans les deux pays, les études montraient que les garderies avec et sans but lucratif offraient toutes des services de qualité.

Aux États-Unis, il n'y a pas de normes nationales, et la plupart des États traitent également les deux secteurs, comme on a pu le constater dans le cas du Wisconsin et du Rhode Island. La question des écarts de qualité entre le secteur à but lucratif et le secteur sans but lucratif fait l'objet d'intenses recherches aux États-Unis, mais les résultats ont toujours montré qu'en fait, la question ne se posait pas.

L'étude américaine la plus sérieuse sur la question de la qualité des services de garderie s'intitule « *Cost, Quality and Child Outcomes in Child Care Centres* » (Helburn, 1995). Selon son auteur, Suzanne Helburn, l'étude n'a révélé aucune différence fondamentale de qualité entre les garderies à but lucratif et les garderies sans but lucratif, sauf en Caroline du Nord. Il faut préciser que depuis lors, la Caroline du Nord a accru son programme de subvention et relevé ses normes de qualité. (Mitchell, 2005)

L'étude a en fait montré que les écarts de qualité avaient tendance à se manifester au sein même des secteurs plutôt qu'entre eux. Par exemple, les garderies sans but lucratif rattachées à un lieu de culte étaient en général de moins bonne qualité que les autres garderies sans but lucratif. Les garderies à but lucratif affiliées à une chaîne nationale étaient de meilleure qualité que les établissements indépendants. Dans l'ensemble, l'étude a constaté que plus on compte sur la contribution financière des parents, moins il y a de qualité. Toutes ces considérations semblent montrer que l'accès égal aux subventions du gouvernement, quelque soit le secteur, est un gage de qualité pour l'ensemble du réseau.

D'autres recherches américaines récentes, dont Morris et Helburn (2000) et Blau et Mocan (2002), viennent confirmer l'absence de lien entre le mode de propriété et la qualité des services. Morris et Helburn résument leurs constatations en disant que les travaux qui comparent les secteurs risquent de perdre de vue qu'il y a des écarts de rendement au sein même de chaque secteur. Autrement dit, la qualité varie d'une garderie à l'autre et il est inutile de faire une fixation sur les différences entre les secteurs avec et sans but lucratif.

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ ET LES CRITÈRES DE QUALITÉ

Étant donné la réalité de ce qui se fait ici et ailleurs, et les résultats des études universitaires sur la qualité des services de garderie, il est possible de tirer un certain nombre de conclusions. Plus particulièrement, quatre critères de qualité sont à considérer : le choix, l'accès, la capacité d'adaptation et la rentabilité.

Critère 1 : le choix

L'existence d'un secteur privé et indépendant de garderies, avec ou sans but lucratif, donne aux parents la possibilité de choisir le type de service de garderie qui répond le mieux aux besoins de leur famille.

L'esprit d'entreprise de l'exploitant d'une garderie indépendante fait que ce genre d'établissement a tendance à mieux s'adapter aux besoins des parents lorsqu'il s'agit d'offrir des services non traditionnels. Il peut s'agir de services liés aux croyances religieuses, ou d'une insistance sur certains aspects comme l'étiquette, ou encore d'offrir un programme particulier du genre Montessori, Waldorf ou Reggio Emilia.

Il y a aussi que le secteur à but lucratif semble être le premier à répondre aux besoins dans les régions rurales ou non desservies, et le premier à offrir des services innovateurs. En Ontario, par exemple, le secteur à but lucratif a été le premier à offrir des services de garderie hors des heures normales de travail aux parents qui font des quarts de travail. Une garderie à but lucratif du comté Simcoe, en Ontario, offre son propre service de navette entre la maternelle et la garderie (Graham, 2005). Ces modalités ne sont tout simplement pas offertes par les garderies municipales dont le personnel est syndiqué.

En Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, on constate que la forte présence des secteurs avec et sans but lucratif semble satisfaire les besoins des parents, si divergents soient-ils. En Australie, particulièrement, les parents semblent très satisfaits du niveau de qualité de leur réseau de garderies.

Critère 2 : l'accès

Le tableau 1 fait la comparaison des parts de marché du secteur à but lucratif, par province au Canada, compte tenu de la population des enfants de 0 à 5 ans. Ce tableau montre l'importance du secteur à but lucratif et sa capacité de donner accès à des places en garderie. Dans l'ensemble du pays, les garderies à but lucratif offrent 21 % des places offertes en garderies institutionnelles.

Il semble aussi que les provinces qui font de la discrimination contre les garderies à but lucratif en leur accordant des subventions de niveau moindre, contribuent à appauvrir l'accès en réduisant le nombre d'exploitants privés disposés à offrir des services de garderies réglementées. Le cas de la Saskatchewan est très instructif à cet égard. La Saskatchewan est la province qui couvre le moins ses besoins en garderies réglementées pour les enfants de 0 à 5 ans et est la seule province qui a complètement éliminé le volet des garderies

indépendantes/à but lucratif. Dans le cas des deux provinces qui ont la meilleure couverture des besoins, soit le Québec et l'île du Prince-Édouard, l'île du Prince-Édouard a un important secteur de garderies à but lucratif et au Québec, si le volet à but lucratif n'est pas très important, les garderies qui en font partie ont joué un rôle crucial dans la création de nouvelles places, comme nous l'avons vu plus haut.

Tableau 1 : couverture des besoins en services de garderie 2003-2004

	Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D
Province	Enfants de 0 à 5 ans	Places réglementées pour enfants de 0 à 5 ans*	Places réglementées en % des enfants de 0 à 5 ans	Secteur à but lucratif en % de l'ensemble du réseau.
Terre-Neuve	31 400	4 343	14 %	73 %
IPE	8 800	3 405	39 %	60 %
Nouvelle-Écosse	55 500	12 759	23 %	45 %
Nouveau-Brunswick	45 500	11 897	26 %	70 %
Québec	443 300	179 755	41 %	12 %
Ontario	832 500	144 130	17 %	22 %
Manitoba	75 800	19 508	26 %	8 %
Saskatchewan	69 200	7 036	10 %	0 %
Alberta	218 500	47 959	22 %	54 %
C.-B.	255 100	57 141	22 %	42 %**
Canada	2 035 600	487 933	24 %	21 %

*On entend par places réglementées les services de garderie à temps plein et à temps partiel pour enfants d'âge préscolaire et les garderies en milieu familial; les enfants d'âge scolaire sont exclus.

**Chiffre de 2001, les données pour 2004 n'étaient pas disponibles.

Source : Friendly et Beach (2005)

Critère 3 : la capacité d'adaptation

L'expérience vécue au Québec montre que la province en est venue à compter sur le secteur à but lucratif pour créer l'essentiel des nouvelles places de son réseau de garderies à 7 \$ par jour. L'absence de nouvelles subventions d'équipement signifie que si le Québec atteint son objectif de 200 000 places, ce sont les entrepreneurs privés qui vont répondre à la demande des parents.

L'expérience de l'Australie et des Pays-Bas confirme cette argumentation. L'Australie a su doubler son nombre de places en garderies entre 1991 et 1992 en donnant au secteur à but lucratif l'accès aux subventions gouvernementales. Aux Pays-Bas, un réseau de garderies complètement fonctionnel a été mis sur pied en moins de six ans grâce à la participation du secteur privé et à la création d'incitatifs fiscaux pour les employeurs.

Critère 4 : la rentabilité

Le manque de places réglementées en garderies est souvent cité comme un grave problème d'intérêt public au Canada (CCAAC, 2004). Le Programme d'investissement en services communautaires de garde d'enfants proposé par le nouveau gouvernement du Canada est

aussi fondé sur l'hypothèse qu'il faut créer de nouvelles places en garderie. Si tel est le cas, il serait normal que les gouvernements provinciaux cherchent à offrir le plus grand nombre de places réglementées par dollar investi (les budgets étant restreints). Or justement, le tableau 2 permet de comparer la rentabilité des investissements de chaque province dans le secteur des services de garderie.

Tableau 2 : rentabilité des investissements en services de garderie 2003-2004

	Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D
Province	Budget consacré aux services de garderie (\$CAN)	Places réglementées pour enfants de 0 à 12 ans*	Places réglementées par 1 000 \$ de budget	Garderies à but lucratif en % de l'ensemble du réseau
Terre-Neuve	9 636 300 \$	4 921	0,51	73 %
IPE	4 681 790 \$	4 100	0,87	70 %
Nouvelle-Écosse	19 767 821 \$	12 759	0,64	45 %
Nouveau-Brunswick	13 900 000 \$	11 897	0,85	70 %
Québec	1 560 000 000 \$	321 732	0,21	12 %
Ontario	497 400 000 \$	206 743	0,41	22 %
Manitoba	73 003 600 \$	25 634	0,35	8 %
Saskatchewan	19 639 000 \$	7 910	0,40	0 %
Alberta	53 600 000 \$	65 726	1,22	54 %
C.-B.	140 725 000 \$	80 230	0,57	42 %**
Canada	2 392 353 511 \$	741 652	0,60***	21 %

*Comprend les enfants d'âge scolaire. Le tableau 1 ne retenait que des enfants d'âge préscolaire et les garderies en milieu familial. Mais il n'y a pas de chiffres qui présentent le budget pour ce seul segment de population.

**Chiffres pour 2001. Les chiffres pour 2004 n'étaient pas disponibles.

***Moyenne simple des chiffres des provinces. Moyenne pancanadienne : 0,31

Source : Friendly et Beach (2005)

Comme on peut le voir, les provinces les plus rentables sont aussi celles qui font le plus de place au secteur à but lucratif. Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et l'Alberta sont les quatre provinces qui comptent le plus de garderies à but lucratif. Or, toutes, sauf Terre-Neuve, sont au dessus de la moyenne provinciale de 0,60 place par 1 000 \$ d'investissement gouvernemental. En revanche, les provinces les moins rentables (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan) sont celles qui font peu de place au secteur des garderies à but lucratif. On se souviendra qu'au tableau 1, les deux provinces qui couvraient le mieux les besoins étaient le Québec et l'île du Prince-Édouard. Le tableau 2 semble indiquer que l'île du Prince-Édouard est la plus rentable des deux et qu'elle couvre le plus de besoins au moindre coût.

Si on pose que les deniers publics sont rares et que les décideurs doivent trouver le moyen le plus rentable d'offrir les services nécessaires, il semble tout à fait raisonnable d'inclure le secteur à but lucratif dans toute politique de services de garderie.

ÉGALITÉ ET EXPANSION

Comme le montrent les critères de qualité, il semble être clairement dans l'intérêt public de mettre sur un pied d'égalité les garderies avec et sans but lucratif. Et comme le réseau actuel des garderies au Canada a besoin d'expansion, il faut se demander comment répondre à ce besoin de la façon la plus efficace.

En règle générale, lorsqu'il s'agit d'accroître le nombre de places en garderie, les gouvernements des provinces et des municipalités accordent des subventions à des organismes sans but lucratif. Les subventions d'équipement et de démarrage sont rarement consenties à des établissements commerciaux parce qu'on craint qu'elles servent l'intérêt personnel de l'exploitant. On se dit aussi que les établissements du secteur privé peuvent plus facilement obtenir du capital en s'adressant aux sources conventionnelles que sont les banques ou autres établissements de prêt et que les intérêts sur emprunts sont déductibles d'impôt pour les exploitants du secteur privé, ce qui n'est pas le cas pour les établissements sans but lucratif.

Tous ces arguments sont valables, jusqu'à un certain point. Mais comme l'indiquent les quatre critères de qualité, et en particulier celui qui montre la plus grande capacité du secteur privé de répondre aux besoins des parents en créant rapidement de nouvelles places, il semble ridicule de laisser le secteur privé de côté si l'objectif d'intérêt public est justement l'expansion. Il faut aussi garder à l'esprit que certaines chaînes qui fonctionnent sans but lucratif, comme le YWCA, sont mieux financées et ont une plus grande facilité à trouver du capital que bien des petites garderies indépendantes qui sont à but lucratif. S'il est politiquement mal vu de consentir des subventions directes à des exploitants du secteur privé, trois autres façons de procéder peuvent permettre de mettre à contribution les capacités du secteur privé afin de créer de nouvelles places en garderie.

Meilleures subventions de fonctionnement

Comme on l'a vu plus haut, l'Australie a résolu son problème de pénurie de places en garderies en remplaçant les subventions d'équipement (réservées au seul secteur sans but lucratif) par un programme de subventions de fonctionnement assorti d'un système d'inspection de qualité. Il en est résulté une rapide expansion du réseau de garderies.

Prêts à faible taux d'intérêt

La Nouvelle-Écosse a lancé une nouvelle façon d'encourager la création de nouvelles places dans le réseau des garderies à but lucratif. Son programme de prêt à l'expansion des centres de la petite enfance accorde des prêts à faible taux d'intérêt aux garderies à but lucratif qui veulent accroître leur nombre de places. Les prêts sont consentis pour cinq, dix ou quinze ans, à un taux d'intérêt de 1 %.

Ce programme a une contrepartie conçue pour le secteur sans but lucratif, sauf qu'au lieu de prêts, on offre des subventions. L'établissement sans but lucratif doit mobiliser lui-même 25 % du coût de l'expansion projetée afin de se rendre admissible à une subvention couvrant les 75 % qui restent.

Les obligations des garderies en matière de compte rendu et de qualité des services sont les mêmes que l'établissement soit à but lucratif ou non. La seule différence est que l'établissement à but lucratif reçoit un prêt remboursable et l'établissement sans but lucratif reçoit une subvention non remboursable. Cette innovation semble avoir éliminé le problème politique entourant les subventions d'équipement consenties à des exploitants du secteur privé. À ce jour, le programme a versé des subventions allant de 3 200 à 750 000 \$. Sur les 21 demandeurs retenus, 17 étaient des établissements sans but lucratif et 4, des établissements à but lucratif. (Richard, 2006; O'connell, 2006)

Crédits d'impôt aux employeurs

Les Pays-Bas présentent une autre formule de mise à contribution du secteur privé afin d'accroître la capacité du réseau de garderie. On se rappellera que c'est en offrant des crédits d'impôt aux employeurs qu'ils ont réussi, dans les années 1990, à augmenter rapidement le nombre de places de leur réseau de garderies. Il importe de souligner que les employeurs étaient libres de choisir le meilleur moyen d'offrir des services de garde d'enfants à leurs employés. Ils pouvaient soit créer une garderie « maison » ou payer des places dans une garderie avec ou sans but lucratif. (OCDE, 2000)

Le programme d'investissement en services communautaires de garderie que propose le gouvernement fédéral au Canada est assez semblable à la formule retenue par les Pays-Bas. Mais il y a une différence majeure. Selon la plate-forme électorale 2006 du Parti conservateur : « Les employeurs qui créent de nouvelles places en garderie pour leurs employés, ou pour la communauté en général, en collaboration avec un organisme sans but lucratif, seront admissibles à un crédit de 10 000 \$ par place. » (Parti conservateur, 2005)

L'excellent programme de crédit d'impôt des Pays-Bas ne misait pas exclusivement sur le secteur à but non lucratif. L'exclusion du secteur à but lucratif va priver les enfants, les parents et les contribuables des quatre critères de qualité, et risque de priver le réseau d'une capacité accrue. Comme nous l'avons vu, les parents ne se préoccupent pas du mode de propriété de l'établissement que fréquente leur enfant pourvu qu'il réponde aux besoins de la famille. Il en est de même des employeurs et du gouvernement.

CONCLUSIONS

La décision de faire garder ses enfants est l'un des choix les plus importants et les plus révélateurs qu'une famille puisse faire. Partout dans le monde, les parents se retrouvent face à des modalités très diverses : l'un des parents peut rester à la maison, on peut s'adresser à un autre membre de la famille, faire appel aux voisins, ou se tourner vers un établissement qui offre des services de garde d'enfants. Chacune de ces modalités a ses avantages et ses coûts. Chaque famille fait son choix en fonction de ses besoins.

Les politiques gouvernementales qui limitent le choix des parents ou qui privilégient certains choix au détriment des autres, s'interposent dans un processus décisionnel qui appartient à la famille. En réservant les subventions et crédits au seul secteur sans but lucratif, certaines provinces font obstruction au droit des parents de faire leur choix en toute liberté.

Au Canada, le secteur à but lucratif est, dans la plupart des provinces, un volet important des services de garde d'enfants. À l'échelle nationale, il représente 21 % de la capacité – soit

environ 154 000 places en garderie. Pourtant, ce secteur a été complètement éliminé par les politiques gouvernementales d'une province et est menacé d'extinction dans certaines autres. Et le gouvernement fédéral, par ses projets d'investissement en services communautaires de garde d'enfants, risque de perpétuer ce type de discrimination et de l'inscrire dans la politique nationale.

Des pays qui ont une longue tradition de services de garderie à but lucratif ne semblent pas partager l'obsession du Canada pour le mode de propriété. Les politiques gouvernementales de l'Australie, de Grande-Bretagne et des États-Unis restent neutres sur la question du financement et appliquent une réglementation uniforme à tous les secteurs qui offrent des services de garde d'enfants. Dans tous ces pays, le secteur à but lucratif est celui qui offre le plus grand nombre de places en garderie.

Dans ces pays, on ne semble pas non plus s'inquiéter de la qualité des services selon le mode de propriété. Une grande étude américaine a établi sans équivoque qu'il n'y avait pas d'écart de qualité entre les services offerts par les garderies avec ou sans but lucratif. La remarque, relevée dans un rapport de l'OCDE, à l'effet que les parents sud-coréens ne se préoccupent pas du mode de propriété des garderies pourvu que le niveau de qualité soit élevé et le prix abordable, résume assez bien la situation qui a cours à l'échelle internationale.

L'Australie et les Pays-Bas offrent aussi de beaux exemples de la capacité du secteur à but lucratif de créer rapidement de nouvelles places. Même la Suède s'en est remise au secteur privé pour répondre rapidement à une demande devenue pressante.

Au Canada aussi, on a constaté que pour transformer des investissements publics en nouvelles places de garderie réglementées, il n'y avait rien de mieux que le secteur à but lucratif. En se tournant vers le secteur privé, on peut même faire l'économie des subventions d'équipement. La croissance rapide du réseau de garderies en Australie, au début des années 1990, a été financée par le secteur privé sans coût direct pour les contribuables. Par ailleurs, on peut aussi recourir aux prêts à faible taux d'intérêt et aux crédits d'impôt aux employeurs pour favoriser une expansion rapide des services sans avoir à verser des subventions directes à des exploitants commerciaux.

Le secteur à but lucratif est tout aussi capable que le secteur sans but lucratif d'offrir des services de garderie de qualité si on lui donne accès aux mêmes ressources, mais en plus, il offre des avantages supplémentaires aux parents, aux gouvernements et aux contribuables. Ce sont ces avantages que nous nommons les quatre critères de qualité :

- Le choix pour les parents
- L'accès à la garderie pour tous les enfants qui en ont besoin
- La capacité de s'adapter à l'évolution des besoins et des politiques gouvernementales
- La rentabilité de l'investissement public

Si nos gouvernements ont pour politique d'offrir aux familles canadiennes des services de garderie et d'éveil de la petite enfance abordables, accessibles et de haute qualité, il faut absolument que le secteur à but lucratif soit intégré à cette politique et y joue un rôle important.

SOURCES

Australian Bureau of Statistics (2003) « Child Care, Australia 2002 » Commonwealth Government of Australia.
www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/0/7D0F3D1C0AD1B230CA2568A90013933f?Open

Besharov, Douglas et Nazanin Samari (2005) « The Wisconsin Miracle: Creating a Responsive Market for Child Care » *in* The Fraser Forum May 2005. The Fraser Institute, Vancouver, B.C.
www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=pb&id=760

Black, Peter (2005) « Quebec Caught in Costly Parent Trap » *in* The (Sherbrooke) Record 3 juin 2005.

Blair, Tony, « Prime Minister's Speech to the Daycare Trust » 11 novembre 2004. Bureau du Premier Ministre, Gouvernement de Grande-Bretagne.
www.number10.gov.uk/output/Page6564.asp

Blau, D et H Mocan (2002) « The Supply of Quality in Child Care Centers » *in* The Review of Economics and Statistics, Volume 84, no 3. www.nber.org/papers/w7225

Baxter, James (2005) « Day-care Opposition Grows » *in* The Edmonton Journal, 11 février 2005.

Bruneau, Alain (2004) « The Quebec Model of Childcare Educational Services: Composition and Financing of the System » présentation devant la Canadian Coalition for the Rights of Private Daycare Operators and the Canadian Child Care Management Association. 16-18 décembre 2004. Distribué par l'Association of Day Care Operators of Ontario.

Child Care Advocacy Association of Canada (2004) « From Patchwork to Framework: A Child Care Strategy for Canada » action.web.ca/home/ccaac/alerts.shtml?x=69262

Cleveland, Gordon et Michael Krashinsky (2005) « The Nonprofit Advantage: Producing Quality in Thick and Thin Child Care Markets. Department of Management, University of Toronto at Scarborough. www.childcarepolicy.net

Conservative Party of Canada (2005) « A New Choice in Child Care Allowance » Document d'information, 5 décembre 2005.
www.conservative.ca/EN/previous_stories/conservatives_announce_a_new_choice_in_child_care_allowance?&PHPSESSID=e146cabb114e39e7a43ce0bc04ef04f5

Doherty, Gillian, Martha Friendly et Barry Forer (2002) « Child care by Default or Design? » Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto
www.childcarecanada.org/pubs/op18/index.html

Family and Community Services (2004a). Données Centrelink non publiées fournies à la demande de l'auteur. Gouvernement du Commonwealth d'Australie.

Family and Community Services (2004b) « 2004 Census of Child Care Services »
Gouvernement du Commonwealth d'Australie.
www.facs.gov.au/childcare/census2004/child_care_census_04_summary/sec2.htm

Flaherty, Jim (2006). À l'émission *Question Period* sur les ondes de CTV. 19 février 2006.
www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/20060212/finance_flaherty_qp_060219/20060219

Forum on Child and Family Statistics (2001) « Child Care: Percentage of children ages 0-6 not yet in kindergarten by type of care arrangement 1995 and 2001 »
Gouvernement des États-Unis. www.childstats.ed.gov/americaschildren/xls/POP8a.xls

Friendly, Martha et Jane Beach (2005). « Early Childhood Education and Care in Canada 2004. » Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto
www.childcarecanada.org/ECEC2004/index.html

Gouvernement du Canada et provinces (2005) « Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants » Les accords conclus avec les 10 provinces peuvent être consultés à :
http://www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/comm/ds/nouvelles/accords_principe/index.shtml

Graham, Kathy-L (2005) PDG de l'Association of Day Care Operators of Ontario.
Conversation téléphonique avec l'auteur, octobre 2005.

Harms, Thelma, Richard M. Clifford et Debby Cryer (2004) « Early Childhood Environment Rating Scale – Revised Edition (ECERS-R) » New York: Teachers College Press. www.fpg.unc.edu/~ecers/

Harms, Thelma, Richard M. Clifford et Debby Cryer (2003) « Infant/Toddler Environment Rating Scale – Revised Edition (ITERS-R) » New York: Teachers College Press.
www.fpg.unc.edu/~ecers/

Helburn, Suzanne, dir. (1995) « Cost, Quality and Child Outcomes in Child Care Centers »
Department of Economics, Center for Research and Social Policy, University of Colorado at Denver.

Helburn, Suzanne et Carrollee Howes (1996) « Child Care Cost and Quality » in *The Future of Children FINANCING CHILD CARE* Vol. 6 no 2.
www.futureofchildren.org/usr_doc/vol6no2ART4.pdf

Japel, Christa, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté (2005). « La qualité, ça compte! Résultats de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde » IRPP *Choix*. Vol. 11 no 4.

<http://www.irpp.org/fr/choix/index.htm>

Jenson, Jane et Rianne Mahon (2002) « Bringing Cities to the Table: Child care and Intergovernmental Relations » Canadian Policy Research Networks.

action.web.ca/home/crru/rsrscs_crru_full.shtml?x=33217

Kershaw, Paul (2004) « Choice Discourse in BC Child Care: Distancing Policy from Research » Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.

www.childcarecanada.org/pubs/op19/index.html

Kuiken, Jake (2006) directrice des Community and Neighbourhood Services, Ville de Calgary. Conversation téléphonique avec l'auteur, février 2006.

Lévesque, Sylvain (2005) Président de l'Association des Garderies privées du Québec, Montreal, Québec. Conversation téléphonique avec l'auteur, octobre 2005

Melnick, Christine (2005). « Child-Care Workers to See Increased Wages, Education and Training Incentives » Communiqué de presse, Services à la famille et Logement Manitoba, 12 juillet 2005.

www.gov.mb.ca/chc/press/top//2005/07/2005-07-12-02.html

Mitchell, Anne (2005) « Success Stories: State Investment in Early Care and Education in Illinois, North Carolina and Rhode Island » Smart Start's National Technical Assistance Center. www.earlychildhoodfinance.org/mitchell.htm

Morris, John et Suzanne Helburn (2000) « Child Care Center Quality Differences : The Role of Profit Status, Client Preferences and Trust » *in* Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly, Volume 29 no 3 - nvs.sagepub.com/cgi/reprint/29/3/377.pdf

Murphy, Reeva Sullivan (2005). Administratrice des services de garde d'enfants au gouvernement du Rhode Island. Conversation téléphonique avec l'auteur, octobre 2005

National Childcare Accreditation Council (2005). « NCAC Annual Report 2004/2005 » Australie www.ncac.gov.au/report_documents/annual_report_04-05.pdf

National Day Nurseries Association (2005). « Resource Pack-001 NDNA Statistics, updated September 2005 » Mis à la disposition de l'auteur. Voir www.ndna.org.uk

O'Connell, Virginia (2006). Directrice des services à la petite enfance, Services communautaires Nouvelle-Écosse. Conversation téléphonique avec l'auteur, mars 2006.

OCDE (1999) « Early Childhood Education and Care Policy in the Netherlands »
Organisation de coopération et de développement économiques.
www.oecd.org/dataoecd/52/28/2534828.pdf

OCDE (2000) « Early Childhood Education and Care Policy in the Netherlands :
Background report » Organisation de coopération et de développement économiques
www.oecd.org/dataoecd/48/54/2476092.pdf

OCDE (2002a) « Early Childhood Education and Care Country Profiles –
Sweden » Organisation de coopération et de développement économiques
www.oecd.org/dataoecd/44/16/1942365.pdf

OCDE (2002b) « Early Childhood Education and Care Country Profiles – the
Netherlands » Organisation de coopération et de développement économiques
www.oecd.org/dataoecd/24/5/1956389.pdf

OCDE (2004) « Early Childhood Education and Care Policy in the Republic of
Korea » Organisation de coopération et de développement économiques
www.oecd.org/dataoecd/42/43/33689774.pdf

OFSTED (2005) « Annual Report of Her Majesty's Chief Inspector of Schools 2004/05 »
Gouvernement de Grande-Bretagne.
www.ofsted.gov.uk/publications/annualreport0405/1.4.2.html

Prentice, Susan (2005) « For-profit Child Care: Past, Present and Future » Childcare
Resource and Research Unit, University of Toronto.
www.childcarecanada.org/pubs/op21/index.html

Press, Frances et Alan Hayes (2002) OECD Thematic Review of Early Childhood
Education and Care Policy: Australian Background Report. Commonwealth Government of
Australia. Available at www.oecd.org/dataoecd/61/58/1900259.pdf

Richard, Shane (2006). Propriétaire de Little Wonders Child Care Centres, Truro,
Nouvelle-Écosse. Conversation téléphonique avec l'auteur, mars 2006.

Saterfield, Laura (2005). Chef de la section des services de garde d'enfants, Gouvernement
du Wisconsin. Conversation téléphonique avec l'auteur, octobre 2005

Statistique Canada (2005) « Le gardiennage d'enfants 1994/95 et 2000/01 » *in* Le Quotidien,
7 février 2005. Gouvernement du Canada.
www.statcan.ca/Daily/English/050207/d050207b.htm

Stroick, Sharon et Jane Jenson (2000). « What is the Best Policy Mix for Canada's Young
Children? » Canadian Policy Research Networks Inc. CPRN Study No. F/09
www.cprn.org/en/doc.cfm?doc=178

Swedish Institute (2004) « Child Care in Sweden »
www.sweden.se/templates/cs/BasicFactsheet_4132.aspx

Toronto (2004) « Proposed Implementation of the Multilateral Framework on Early Learning and Child Care as a Strategy to Maintain and Stabilize the Child Care System »
Children's Services Division, City of Toronto. www.toronto.ca/children/reports.htm

U.S. Department of Health and Human Services (2003) « Child Care and Development Fund Annual Report to Congress, 2001 » Gouvernement des États-Unis.
www.acf.hhs.gov/programs/ccb/policy1/congressreport/index.htm

U.S. Department of Health and Human Services (2004) « Child Care and Development Fund » Gouvernement des États-Unis.
www.acf.hhs.gov/programs/ccb/geninfo/development.htm